

Un drone pour surveiller la mer et le littoral

Depuis quelques semaines, le service mer et littoral de la Direction départementale des territoires et de la mer expérimente l'utilisation des drones pour assurer ses missions.

Entretien



Avec Ronan Fleury, chef du pôle gestion du littoral à la Direction départementale des territoires et de la mer.

Pourquoi expérimentez-vous la technique du drone ?

En tant que gestionnaires du domaine public, notre rôle est de sensibiliser les usagers de la mer pour qu'ils assimilent qu'une dune reste sensible et que la plage est un milieu vivant. Notre mission est aussi de contrôler le respect des conditions de parcage des ovins dans le domaine public maritime par les éleveurs et de dépôt autorisé de moules sous la taille commercialisable par les conchyliculteurs.

Où avez-vous déjà testé le drone ?

Dans la région de Portbail. On l'a testé ici pour voir si les moutons n'en avaient pas peur. On l'a aussi expérimenté, jeudi 10 août, le long de la côte de Slouville-Hague, au niveau du centre de rééducation fonctionnel. Dans les prochaines semaines, on ira dans le centre et le Sud-Manche. L'idée, c'est de travailler à l'échelle de tout le département.



Un drone peut atteindre une hauteur de 150 m.

Ils seront stockés et analysés chez nous. On fera aussi de la modélisation de données. C'est-à-dire qu'on recréera des profils de dunes pour voir l'évolution de chacune, les avancées, reculs, hauteurs et niveaux de plage.

Les premiers tests ont-ils été concluants ?

Oui, on est très contents. On arrive à observer beaucoup de choses grâce aux photos aériennes. Le fait de prendre de la hauteur nous permet d'analyser la situation globale et non parcellaire. On voit mieux

service de l'État, on est quand même astreints à montrer l'exemple.

Pourquoi utiliser un drone et non pas un hélicoptère ?

Économiquement parlant, le drone est beaucoup plus intéressant. On est aussi plus autonomes. Et surtout,